

Réunion : **Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**

**PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ**

Date : **07/11/2023**

Heure : **18 h 30**

Présence :

**Présents / présentes :**

**D. Guitard, maire**

**R. Arseneau, conseiller**

**O. Dilhac, conseiller**

**A. Bard-Lavigne, conseillère**

**M. Larivière, conseillère**

**A. Noël, conseillère**

**J. Olivier, conseiller**

**P. Fongemie, directeur général**

**W. St-Laurent, greffière municipale**

**M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives**

**M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens**

**B. Seymour, Conseillère stratégique en communication numérique**

**Absents / Absentes :**

**J.-G. Grant, maire suppléant**

**C. Doucet, conseiller**

**G. Frenette, conseiller**

---

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

## **2. CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière municipale confirme le quorum.

## **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

## **4. PRÉSENTATIONS**

### **4.1. 365, rue Principale, secteur Nigadoo**

#### **4.1.1. Présentation publique - Modifications proposées à l'arrêté de zonage**

M. Yvon Frenette, représentant de la CSR, département de l'urbanisme, fait la présentation de l'objet de rezonage de la propriété mentionnée en rubrique.

#### **4.1.2. Audience d'opposition ou d'appui concernant les modifications proposées aux dispositions de l'arrêté de zonage**

La greffière avise les membres présents que les avis requis ont été publiés, pour la propriété située au 365, rue Principale, secteur Nigadoo comme requise par la Loi sur l'urbanisme, paragraphe 111.

Elle mentionne également qu'aucune objection écrite ne fut reçue.

Le maire invite les membres du public d'exprimer leur opposition ou leur appui à la modification de l'arrêté de zonage pour la propriété située au 365, rue Principale, secteur Nigadoo; 3 fois.

## **4.2. 164 et 216, rue Kent Lodge, secteur Beresford**

### **4.2.1. Présentation publique - Modifications proposées au plan municipal**

M. Yvon Frenette, représentant de la CSR, département de l'urbanisme, fait la présentation de l'objet de rezonage concernant les propriétés mentionnées en rubrique.

### **4.2.2. Audience d'opposition ou d'appui concernant les modifications proposées au plan municipal**

La greffière avise les membres présents que les avis requis ont été publiés, pour les propriétés situées aux 164 et 216, rue Kent Lodge, secteur Beresford comme requise par la Loi sur l'urbanisme, paragraphe 111.

Elle mentionne également qu'aucune objection écrite ne fut reçue.

Le maire invite les membres du public d'exprimer leur opposition ou leur appui à la modification de l'arrêté de zonage pour les propriétés situées aux 164 et 216, rue Kent Lodge, secteur Beresford; 3 fois.

## **4.3. Association communautaire de Robertville - par M. Charles Doucet**

M. Charles Doucet de l'association communautaire de Robertville présent au groupe le projet proposé d'une installation sportive accessible aux gens dans le secteur de Robertville.

Il mentionne que d'après les résultats du sondage auprès de la population le complexe sportif multigénérationnel serait muni d'un terrain de soccer, niveau U-11, quatre terrains de pickleball, un terrain de basketball / hockey boule et une piste de marche / course.

Il fait le point sur le coût total de l'infrastructure proposée et mentionne que le fédéral pourrait contribuer 40%, le provincial 33% et que la municipalité et la communauté seraient responsables pour 27%.

Le Directeur général mentionne que les résultats de l'étude du plan maître en loisirs sont prévus pour le printemps 2024.

## **5. SUIVI DES DOSSIERS**

### **5.1. Dossier VTT**

Le Directeur général informe les membres du conseil que le Club VTT Chaleur a perdu accès à des sentiers dans la région de Sormany et Nicholas Denys. Le club doit faire une demande auprès du ministre de Transport pour obtenir un HUP. Le club VTT demande à la municipalité de ratifier une résolution permettant les VTT de circuler sur une certaine portion de chemin.

Une résolution sera ajoutée au point 6.2.

## **6. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

### **6.1. Proposition - Arrêté 2023-12NR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 23-2014 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural du village de Nigadoo » - Première lecture en entier**

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Que Arrêté 2023-12NR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 23-2014 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural du Village de Nigadoo » soit passé en première lecture (en entier).

Vote :

**Motion adoptée**

## **6.2 Point ajouté – Accès à certains secteurs routiers dans Belle-Baie Sud pour les VTT**

Proposé par : **J. Olivier, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Attendu que le club de VTT Chaleur a perdu accès à des terrains privés pour leur sentier entre les chemins Sormany et Nicholas-Denys,

Il est résolu que la ville de Belle-Baie permette au club de VTT Chaleur de demander un permis auprès du ministère du Transport et Infrastructure leur permettant de circuler sur les chemins ou portions des chemins suivants :

- Chemin des Trois Cantons;
- Portion du chemin Sormany à partir du Chemin des Trois Cantons jusqu'au club de motoneige Chaleur;
- Portion du chemin Nicholas-Denys à partir du Chemin des Trois Cantons jusqu'au relais à René.

Vote :

**Motion adoptée**

## **7. AJOURNEMENT**

La séance fut levée à 19 h 08.

**X**

---

Daniel Guitard  
Maire

**X**

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale